# PRIX COUTANT!!

UN FONDS DE HARDES FAITES DE \$65,000.

Rien de semblable encore n'a été offert au public.

E Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de

HARDES FAITES ET DE MARCHANDISES SECHES

au printemps prochain, desire vendre tout le fonds actuel de son établissement au

PRIX COUTANT POUR ARGENT CONTANT,

à commencer du PREMIER décembre prochain et durant tout ce mois.

Il fournira des preuves convaincantes que ses effets seront vendus au prix contant après ce premier décembre.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les essets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadés qu'elles achéteront lorsqu'elles les auront examinées.

LOUIS PLAMONDON.

REGISTRES DE PAROISSE.

E Soussigné a préparé une quantité de RECISTNES pour les l'aroisses, de différents nombres de feuillets,

qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la soliditéde la relière, étant reliés avec les meilleurs matériaux et par un des meilleurs ouvriers du Canada.

It se chargera de les faires coter et purapher.

J.-BTE. ROL J.AND.

P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

A VERTIT de nouveau ses pranques que tont son établissement est réuni dans de nou-

veau local et qu'il a tout-à-fuit abandonné son an

cien magasin de la rue St. Vincent vis-a-vis la

Il attend incessamment par les prochains arti-

voges, un RICHE ASSORTIMENT de MON-

TRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc,

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruc-

tion .- Mais lorsque les derniers recensements sont

venus annonver au public que onze cents Sourds-

Muets en Canada étaient laissés dans l'oubli on

regretta à bon droit cette apathie qui contrastait

si étrangement avec le vif intérêt que portent

aux Sourds-Muets tons les gouvernements de

l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant amélio-

rer le sort de tant d'infortunés. Mgr. de Montréal

n'écoutant que son ardente charité, sans secours

pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard

l'aide de la législature, eut le généreuse pensée

d'ouvrir en Novembre dernier une école de

Sourds-Muets Jont la direction fut confiée à M.

Lagorce.-Ce Prêtre avec l'assistance de M. Reeves

S.-Muet, ofire maintenant de donner l'instruction

gratis à tous les S.-Muetsindigens de la Province.

one deux scheliors et demi par mois.- Dans la

vue d'encourager l'école des familles ofirent de

pensionner quelques S - Muets pour la modique

somme de4 plastres par mois par élève,y com, ris

le blanchissage deleur linge .- Dans le cas où les

parens préféreraientsourni eux mêmes les alimens

il a été pris des arrangemens avec une personne

qui préparera leur nourriture et les logera pour

4 schelings par mois .- Ceux dont les parens sont

paucres ou qui -eraient trop ages pour apprendre

à lire et à écrire, pourraient au moins recevoir,

s'ils sont intelligens, l'instruction religieuse par

le langage des signes, etc. dans l'espace de six

mois. L'école est située au pied du courant, Rue

Dufresne, près de l'embarcadère des Steamboats

ES Sonssignés viennent de recevon et

La tion considéraile de LIVRES propres à

être donnés EN PRIX, ou à former UNE B1-

BLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi les-

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in- 8

do

Je l'enfance chrétienne,

Instructive et amusante,

- AUSSI: -

Un assortiment très varié le LIVRE DE

PRIÈRES avec relieures ordinaires et autres.

LA REMISE DES DROITS EST ACCOR-

Morale et Littéraire,

des Ecoles chrétiennes

quels se trouvent les ouvrages suivants :

Ribliothèque pieuse, formats in-12,

Do des petits enfans

Do des enfans picux,

Do Catholique de Lille,

Etc., etc.,

Le tout à des prix extrêmement réduits.

E. R. FABRE et Cie.
Rue St. Viucent, No. 3, }
21 mai 1849.

DEE AUX ACHETEURS.

grand in-32, et in 36

offrent maintenant en vente, une collec-

do in-12

ir.-18

in-12

in-12

in-32

in-18

in-12

in-18

in-18

do

de Longuenil.

Do

Dσ

Gymnase moral,

Vendredi le 7 Septe n bre.

EPUIS que la Législature cessa, il y a 13

ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets,

VERTIT de nouveau ses pratiques que tont

16 Novembre 1849.

Place Jacques quartier.

Montréal, 26 mai.

# ENSUIGNE DU CASTOR. IO. 193, RUBSE PAUL.

Montréal, le 27 novembre 1849.

# ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Efiquettes: Billets d'Invitation, Lettres funeraires Et JOBS de toutes façons; S'adresser à

JOSEPH RÍVET. Imprimeur des Mélanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

BUSTE DE

## MGR. DE MONTREAL.

E Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Mostréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux menibres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et à fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de disserentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy,

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours. Montréal, 23 Octobre 1849.

# DAU PLANTAGENET.

E SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il à Anppointé M. Jos. BERIAU, Marchand Groceur, Place Jacques Cartier, agent pour la vente des Eaux de Plantagenet où il y aura toujours une grande quan'ité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

# BONS PROVINCIAUX.

OFFICE DE L'INSPECTEUR-GENERAL, Montréal, 29 octobre 1849.

USQU'A nouvel Avis, les DEBENTURES du Gouvernement pour £5 et £2 10 chaque, qui sont échues avec droit à douze par mois d'intérêt, seront rache-tées aux Offices des Banques de Montréal et de l'Amérique Britannique du Nord, et de leurs différentes branches dans la Province.

F. HINCKS. (Signé,) Insp. Gén.

Jn. Roy.

E SOUSSIGNE a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce momont une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés. Les avances libérales qu'il a reçues des pre-

mières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

Montréal 27 septembre 1849.

# ETABLISSEMENTDERELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent

E Sonssigné, pour satisfaire l'attente de ses A nombreux amis, vient de rouveir son ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenan: prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, tellesque Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU. Montréal, 2 mai 1849.

Aux Commissaires d'Ecole. ESSIEURS les commissaire se procure-ront, pour une école modèle, un Instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour c. Septembre prochaiu. S'adresser à Messice Durocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raison-

.01 1 .

nable et modéré. Belwil, 2 juillet 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE. Montreal S Septembre, 1849.

VIS est par le présent donné, que les Ter-The res de la Couronne ei-après spécifices situées, dans le comié d'Ottawa, dans le Bas-Canada, seront, à compter du VINGT DEUXTEME OCTOBRE, prochain, a vendre aux conditions enoncées dans l'avis publié sous la date du Deux Mars 1849, et au prix mentionné ci-bas, par l'Agent Local, John Lynch, à l'Ile des Allumenes, auquel l'en de ven s'adresser.

Prix de vente :- Trois Chelins l'Acre. Township de Chicester.

Rang ler, Lots A, à 9, 11 à 22, contenant

denuis 68 à 161 acres. 2me Lot- A à L', 1 22, 27 à 52 contenant

depuis 38 à 171 acres. Aussi le résidu de la partie nord, ou 86 acres des ots divisés Nos. 23 à 26.

3me, Lots A, B, C, 1 à 48, contenant depuis 43 à 146 agres.

" 4me, Lot-, 8 à 46, contenant depuis 47 à a 59 ercs.

" 5me, Lots 44 à 50, contenant depuis 50 à 114 acres. 6me, Lors 27 à 59, contenant depuis 51 à

158 acres. " 7me, Lets 1 à 50, centenant depuis 6 à 100 acres.

Township de Sheen. Rang 1er, Lots 1 à 27, contenant depuis 100 à 142 acres.

2me, Lots 34 et 35, 1 dans l'Est, 50 acres chaque.

" Lots 33 à 50, contenant deputis 100 à 260 areres. Rang 3me, Lots 53 à 68, contenant depuis 80 i

4me, Lots 52 à 56, 69 à 70, contenant depuis 46 à 24 / acres.

122 acres

" 5me, Lots 1 à 56, contenant depuis 100 à 194 acres. " 6me. Lots 1 a 6, 14 à 56, contenant 100

acres chaque: 7 a 13 contenu inconnu. Township ac Walt.am. Lang A Lots B. 1 à S, contenant depuis 41 à

200 acres. " 1er. Lots 1 à 18, 23 à 14, contenant depuis 43 à 144 acres.

" 2me, Lots 1 a 50, contenant depuis 22 à 162 acres.

" 3me, Lots 1 à 49 do. 190 à 162 acres. 10 sept.

BUREAU DES TERRES DE LA COUROGNE, Montreal, 2 not 1819

Les individus, qui ont des locations de te.res. si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploraient le sort soit commeconcessionnaires primitifs on comme leurs légataires héritiers ou substituts, et qui n'ont pas encore en leurs patentes, sont par le présent notifiées que conformement à la 5e, clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnair droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintemant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'etablissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être prouvée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient duement payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de cellesci ne soient pronvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI do l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée Jans le Bureau du Il ne sera exigé de ceux qui sont capables de payer Commissaire des Terres de la Couronne. Motréal, 7 aout 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 18 août 1843. La plu à Son Excellence le Gouver-

John Lynch, écoyer, de l'Isle des Allamettes, agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Chichester, Sheen. Waltham et dans la dite Isle, l'agence de cette dernière étant vacante par suite de la résignation de François Xuvier Lastien, écoyer.

FRANÇOIS XAVIER BASTIEN, écuyer, de l'Isle du Calumet, Agent pour la Vente des Terres de la Couronne dans la dite Isle, au lieu et place de Walter Radford, couyer, qui a résigne cette partie de son agence.

Montréal, 21 noût 1849.

# AVIS FUBLIC.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 aût 1849.

VIS PUBLIC est par leprésent donné àceux qui sont en lettes soit pour des Terres de Clerge ou! autres terres Publiques, que s'ils " payent an moins un des vorsements dus avec mérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 1.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent cha ple année au moins un des versements requis, avec intérêt.

# AUX FABRIQUES

vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront tres-faciles .- S'adresser à J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

MS. BAILLARGE, architecte, an vieux Châtean St. Louis, Haute-Ville, Québec.

# College de Bytown.

E COLLEGE DE BYTOWN s'onvrira de Juouvean le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est generalement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques. L'étude du français et de l'anglais soignée tont particulièrement. Les parents ont à pourvoir la nourriture de leurs enfants qui, trois sois le jour, auront une demi heurs pour prendre eur repas dans de respectables maisons choiie ad hoe; le reste du temps se passe au col-

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi ne de l'école est de £4 par année payable l'avance an moins par quatier. Bytown, 3 septembre 1849.

### ANALYSE

DES EAUX MINERALES DE PROVIDENCE

a su. Ivacimeur,

EAUX FROIDES 47° FAIRENHEIT. Ces canx contiennent les principes suivants: PRINCIPES GAZEUX.

Acide Carbonique (dissout en cau) Protocarbure d'hydrogène (en abondance)

Chlorure de Sodium (en abondance) Sulphate de Sonde (en pente quantité) Bicarbonate de Soude (base du Soda-Water) ssez abondant.

Chlorure de chaux (en abondance) Chlorure de Magaésie (en petite quantité) Sulphate de Magnésie (assez abondant).

#### EFFETS THERAPEUTIQUES ET PETSI OLOGIQUES DES EAUX MINE-RALES DE PROVIDENCE.

Mous avons vu par l'analyse de ces caux nu'elles renferment plusieurs sels actifs à base le soude, de magnésie et de chaux unis aux reides chlorydriques, carboniques et sulphiriques: de plus que ces caux tenaient en dissolution une aspez grande quantité d'acide carbonique très puissant et qui agit encore comme tempérant et antispasmodique. Cet acide les rend enrore efficaces dans certaines affections nerveuses de l'estomac, dans la dypepsie, la cardialgie, dans les vomis sements nerveux chez les fenimes enceintes.

Les chlorures le codium, les sulphates de soude et les carbonates de cette base que contiennent ces eaux leur donnent des propriétés untichnièriques très puissantes et bien démontrées ; comme l'ont prouvé de nembreuses expériences faites : cet égard : de plus des sels jouissent de propriétés purgatives à fortes doses bien connueen tout le monde.

Ils ont encore une propriété bien ligne de l'intention des personnes qui font l'usage de ceseaux, c'ost leur vertu lithentriptique, qui les rend très avantageuses dans les affections de l'appareil orinaire et surtout dans les affections de la gravelle. Les calculs formés par l'acide urique sont dissouts; les urines deviennent alcalines; d'acides qu'elles étaient amparavant.

Les chloruros de chaux que ces carr contiennent, leur donnent l'effet de neutraliser les acidités de l'estomac qui sont si fréquentes chen les dyspeptiques et autres personnes affectées de maladies organiques, de ce viscère. L'on se tronvera bien de l'usage de ces enux dans les diacchées chroniques, même de celles qui sont compliquées d'olcération des instestins.

L'on ne dira que quelques mots de son emploi en bain; ces bains agissent comme toniques et sédatifs suivant l'espace de temps, que les personnes y demeurent et ils sont employés dans un grand nombre de cas, tel que dans les douleurs articulaires, le rhumatisme et la goutte. On en retire de bons effets dans lesaffections scrophuleuses, le rachitisme la chlorose, dans les affections nerveuses, l'hystérie, l'épileusie, l'hypocondrie dans les douleurs utérines, dans l'hypertrophie de l'utérns, dans la dysménorhée, la stérilité, les douleurs de

L'utilité de ces bains est en quelque sorte évidente dans le traitement préservatif des difformités et pour consolider la guérison obtenue par les moyens mécaniques. Enfin ils sont d'un grand secours pour combattre la constitution lymphatique des enfants et les diverses accidents dépendants d'une asthème locale ou générale.

#### MODE D'ADMINISTRATION DES EAUX DE PROVIDENCE ET SA DOSE.

Cette eau se prend soit pure, soit mêlée à quelque tisane, soit combinée au vin, au lait ou au siron quelconque, selon le gout des individus. La dose est d'une à deux bouteilles par jour comme purgative et prise par tumbleur avant le repas. A plus petite dose elle agit comme diurétique, diaphorétique et stomachique.

# GUÉRISON.

Depuis que ces eaux sont connues, M. J. L. Sanguinet, Marchand à St. Hyscinthe, a fait usage de ces caux pour une dyspepsie chronique et il en est bien guéri.

M. Joseph Gazaille, père, souffrait d'un grand mal de tête depuis plus de quinze jours; il en a bo à plusieurs reprises durant deux jours ; il s'est lavé dans ces eaux et son mal de tête est :lisparu : depuis co moment plusieurs autres personnes se sont mises à boire de ces caux, et elles déclarent s'en bien trouver pour des faiblesses d'estomae. — M. Joseph St. Germain, placé à la direction de l'établissement les baus qui sont maintenant en opération, va incessamment mettre des di pôts, de ces caux à Montreal, à Québec et à Trois-Rivières. Ils les vendra a un prix bien modéré, vû la facilité du transport de St. Hyacithe à ces autres places, et vû aussi leur nouveauté.

Des affiches feront connaître les lieux des depôts. Si Hyacinthe, le 16 juillet 1849.

# AVIS AUX INSTITUTEURS

N demande, pour St. François de Templeton, vis-à-vis Bytown, un Instituteur enpable d'enseigner le français, l'anglais du moins médiocrement, et qui deplus sache le plain-chant. Les honomires offerts sont de £45 à £50.—S'adresser à Messire Jos. Ginguet, curé du lien.

#### ANGLAR WO BEGILLED DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jurdiniers et aux personnes qui achetent des graines.

ES graines de jardins sont généralement importées en ce pays, en automne et gardecs dans des magazins jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'autonine pour le Canada laissent les différents ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vicilles graines lorsqu'on veut les semer en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ent adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ent été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

## DES GRAINES FRAICHES

#### DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de Graines de Jardins et de GRAINES de FLEURS venant de Paris par le Paquet de Baltimore qui fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se tiouvent:

Artichants Asperges Brocoli Betternves Capacines Concombes Cerfeuils Sariettes Laitne Melons Moutad Oignons Persil Panais Raves Rhubarbe Səffran Sange **Epinards** Sarietto Tabacs Navet Fèves Pois-fleers Choux-fleurs Citrouille Carottes Romarin Féves rouges Choux de Savoie Letteraves blanches, Thym Tomates Poircaux Marjolaine eta., etc., etc.

BENJ. WORKMAN &c. CIZ. 72. rue St. Paul, coin du Carré de la Douane. Montréal, 16 avril.

P. S.-Ils ont aussi à vendre un assorti. ment étendus de Graines de Fleurs du Canada, de F.ance, d'Angleterre, d'Amérique, etc. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des

# ORGAMSTE DE LA CAHEDRALE, ayant fixè sa

résidence, près du Convert du BON PAS-TEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.

NOT, Professem de français, latin rhétorique helles-lettres, cto Coin des rucs Dorchester et Sanguinet: Montréal, 9 Nov. 1848.

UGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES REFIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE

PIASTRES frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement peur moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expi-

ration de leur abonnement.
Toutes lettres, paqueis, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Editeurs des Mélanges Religieux à Montréal.

# PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, ière insertion. . £0 2 6 Chaque inser ion subséquente . . . 0 0 ? Dix lignes et an-dessous, tere, insertion,
Chaque insertion subséquente,
Au-dessus de dix lignes, [l'ère, insertion] chaque ligne
Que ligne
Chaque insertion subséquente, par ligne,
Dix Les Annonces non accompagnées d'ordres sont

publices jusqu'avis contraire.
Pour les Annonces qui doivent paraître Longtemps, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de

# AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MM. FABRE, & Cre., libraire Montréal, VAL. GUILLET, Eer. N. P. M. D. MARTINEAU, Pire. V M. F. PILOTE, Pire Direct. Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne,

Rivière du Loup, M. I., BARIBEAU,
St. Athanase, M. II. AUBERTIN.
Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Eveché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIETAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

REDACTEURS, { Jos. La Rocque. } Pires.